



PRÉFET DU VAR

PRÉFECTURE DU VAR
Cabinet du Préfet
Pôle sécurité routière

Composition de la commission Consultative des usagers pour la signalisation routière (CCUSR) du Var :

Président : M. le Préfet du Var ou directeur(trice) de cabinet de la préfecture du Var

Vice-présidents :

- M. le Président du Conseil Général du Var ou son représentant
- M. le Président de l'Association des Maires du Var ou son représentant

Secrétariat, animation : Pôle sécurité routière de la préfecture

Membres permanents :

- M. le chef du pôle sécurité routière de la préfecture
- M. le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant
- M. le commandant du groupement de gendarmerie du Var ou son représentant
- M. le commandant de la CRS autoroutière Provence ou son représentant
- M. le Directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) ou son représentant
- Mmes et MM. les représentants d'associations actives en matière de prévention et sécurité routière :

- Association Prévention Routière du Var
- Association d'aide aux victimes d'accidents et d'agressions (AAVAA)
- Ligue contre la violence routière 83
- Victimes et Citoyens 83
- Association Familles Rurales 83
- FFMC 83
- Fédération Française de Motocyclisme
- Association nationale pour la promotion de l'éducation routière (ANPER)

Membres ad hoc :

- Mmes et MM. les représentants des services techniques gestionnaires de voirie, membres de droit, dès lors qu'au moins une observation les concernant est soumise à la commission et portée à l'ordre du jour de la séance :

- Direction des routes du Conseil Général (réseau routier départemental)
- Direction interdépartementale des routes Méditerranée -DirMed- (réseau autoroutier non concédé)
- Société des autoroutes Estérel Côte d'Azur -Escota- (réseau autoroutier concédé)
- Services techniques municipaux des communes concernées.